

INFORMATIONS GENERALES

1. LES HORAIRES

Direction - Secrétariat - Comptabilité

Les bureaux sont ouverts :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi ➔ **de 8 H 15 à 12 H 30 et
de 13 H 30 à 18 H 00**

Mercredi ➔ **de 8 H 15 à 12 H 30**

Cours :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi ➔ **de 8 H 35 à 12 H 10 et
de 13 H 40 à 16 H 50**

Mercredi ➔ **de 8 H 35 à 12 H 10**

2. DEVOIRS FAITS

Les devoirs faits se déroulent de 16h00 à 16h50 selon l'emploi du temps. Ce sont des séances encadrées par des enseignants afin de permettre aux élèves de commencer leurs devoirs. Ils profitent de ce temps qui leur est donné pour demander de l'aide au professeur présent ; ainsi, le soir au retour, ils peuvent finir leur travail si besoin.

3. FACTURATION

La contribution scolaire de votre enfant sera de 440 € pour l'année. A ce montant, s'ajoutera le coût du fichier de français et/ou de langues (le cas échéant).

La facture vous sera adressée au courant du mois de décembre. Le choix du mode règlement est à préciser dans l'annexe "Contributions".

Les projets pédagogiques (voyages, sorties...) réalisés par niveau feront l'objet d'un règlement à part. Une circulaire vous sera adressée par les responsables des niveaux courant de l'année scolaire pour vous indiquer les modalités de règlement. Il est à préciser que l'APEL subventionne une partie de ces projets pédagogiques et le reste est à la charge des familles.

4. BOURSE

Les demandes de bourse sont à renouveler chaque année scolaire (un dossier vous est proposé courant septembre).

5. ASSURANCE SCOLAIRE

Votre enfant devra être assuré en Responsabilité Civile Familiale. L'assurance "**Individuelle accident**" est prise en charge par le collège.

6. L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Par mesure d'hygiène, chaque élève doit avoir une tenue adaptée à la pratique sportive. Les déodorants en spray ne sont pas autorisés. Toute absence de cours supérieure à deux jours doit être justifiée par un certificat médical. Un élève dispensé pourra cependant, en fonction de son problème médical participer au cours d'EPS et ainsi aider à l'arbitrage, à la co-évaluation et autres activités ne nécessitant pas d'effort particulier.

L'association sportive « Etoile Saint-Joseph » propose diverses activités gratuites encadrées par les professeurs d'EPS. Affiliée à l'UGSEL (*Union Générale des Sports dans l'Enseignement Libre*), elle donne accès aux compétitions pouvant aller jusqu'au niveau national.

7. DEJEUNER A LA CANTINE MUNICIPALE

N'ayant pas de cantine dans l'établissement, l'inscription se fait **exclusivement à la Mairie de PLOUDALMEZEAU**.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter le secrétariat par téléphone ou par mail